

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis No 21-09

Remplacement de la chargeuse sur pneus Liebherr L506

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-09 s'est réunie le mardi 25 mai 2021 dans la salle du Mont des Cerfs.

Elle était composée de Madame Christelle Biétry et de Messieurs René Allenbach, Antonio Buyo, Dionisio Baptista, Laurent Buchs, Sébastien Pavid et du rapporteur Joël Herminjard.

La Municipalité était représentée par Monsieur Yvan Pahud. Il était accompagné par Monsieur Grégoire Wyss responsable du service technique et de Antonin Criblez responsable du garage communal. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'information et des réponses qu'ils nous ont apportées. La séance s'est déroulée dans un très bon état d'esprit avec de l'intérêt pour le sujet abordé.

La chargeuse sur pneus actuelle achetée en 2008 avec 7500h de travail donne pleinement satisfaction. Elle est utilisée durant toute l'année mais principalement durant l'hiver pour les travaux de déneigement. Il est prévu de la remplacer car elle montre des signes d'usure prononcés. Dans le plan établi pour le renouvellement des véhicules, il est prévu de remplacer les véhicules tous les 10ans. Toutefois, il a été possible de prolonger sa durée de vie de 3ans. Maintenant, c'est le bon moment afin d'éviter de gros frais et de garantir la disponibilité du véhicule.

Dans ce but, quatre véhicules de différentes marques ont été testés et évalués par les chauffeurs de la commune. C'est à l'unanimité qu'ils plébiscitent le véhicule de la marque Liebherr qui est déjà la marque du véhicule utilisé aujourd'hui. Au niveau du prix de ce véhicule, il se situe bien par rapport aux concurrents.

Par rapport au véhicule actuel, il pourra circuler à 40km/h au lieu de 30km/h ce qui est un avantage non négligeable lors du déneigement. Il a aussi une hauteur de versement légèrement plus élevée que le modèle actuel. Un des conseillers relève aussi que le service après-vente de la marque est particulièrement bon.

Une question est soulevée quant à la nécessité d'acheter le godet 4 en 1. Ne serait-il pas possible de garder le godet actuel ? Il s'avère que le godet actuel est bien usé et nécessite qu'il soit remplacé. Le montant supplémentaire nécessaire afin d'avoir le godet 4 en 1 plutôt qu'un godet standard est de 3000 CHF. Comme ce godet 4 en 1 est particulièrement utile pour le remblayage des fouilles, il sera donc régulièrement utilisé et facilitera le travail.

L'équipement d'hiver utilisé sur la machine actuelle pourra être réutilisé. Concrètement il s'agit des chaînes et de la lame à neige.

Ainsi, à l'unanimité de ses membres, la commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis n° 21-09 telles que présentées par la municipalité.

Le rapporteur
Joël Herminjard